

Du doute — au FOMO

La semaine a illustré de manière presque caricaturale l'état psychologique des marchés : après trois séances de purge violente sur les valeurs technologiques, un retournement brutal s'est opéré vendredi sous la forme d'un rachat massif alimenté par le FOMO (Fear of missing out). La séance du vendredi 5 février restera marquante, le Dow Jones a progressé de 2.48% sur la journée, établissant un nouveau record à 30'250 points. Tandis que le Nasdaq, malgré un rebond de +2.2% vendredi, clôture la semaine en baisse de 1.8%, illustrant la violence de la rotation intra-sectorielle.

Volte-face sur les bourses américaines

La semaine a été dominée par une violente remise en question des valeurs logicielles, après l'annonce par Anthropic d'un nouvel outil d'automatisation juridique basé sur l'IA. Les éditeurs de logiciels et sociétés de services ont été perçus comme les premières victimes potentielles, déclenchant une vague de ventes globale. Le marché a également exprimé une forme de lassitude face aux montants colossaux annoncés pour les investissements IA (env. USD 630 mrd\$ attendus en 2026 pour les principaux acteurs), dans un contexte où la visibilité sur la rentabilité reste limitée. Néanmoins, le rebond de fin de semaine suggère davantage une correction de positionnement qu'un changement de tendance fondamentale. De nombreuses entreprises américaines continuent de publier des résultats solides, mais la concentration extrême des flux sur quelques porte-drapeaux technologiques amplifie mécaniquement les phases de stress.

Sur le plan macroéconomique, les indicateurs manufacturiers américains de janvier ont surpris positivement, affichant leur rythme d'expansion le plus rapide depuis 2022, confirmant la résilience cyclique de l'économie américaine. Le rapport sur l'emploi (NFP) a été reporté au 11 février en raison de la fermeture partielle de l'administration fédérale, supprimant un risque immédiat de mauvaise surprise. Dans ce contexte, la confiance du consommateur s'est légèrement redressée à 57.3 contre 56.4 précédemment, alors que le consensus anticipait un nouveau repli. En revanche, le message envoyé par le marché obligataire est resté nettement plus prudent. Le 10 ans est remonté à 4.22% (+2.4 pb) et le 30 ans à 4.86%, confirmant que la détente financière espérée par les marchés actions ne s'accompagne toujours pas d'un reflux durable des taux longs.

L'essentiel en bref

	USD/CHF	EUR/CHF	SMI	EURO STOXX 50	DAX 30	CAC 40	FTSE 100	S&P 500	NASDAQ	NIKKEI	MSCI Emerging Markets
Dernier	0.78	0.92	13'503.06	5'998.40	24'721.46	8'273.84	10'369.75	6'932.30	23'031.21	54'253.68	1'506.38
Tendance	⬇️	➡️	⬆️	➡️	➡️	➡️	⬆️	➡️	⬇️	⬆️	➡️
%YTD	-2.16%	-1.57%	1.78%	3.57%	0.94%	1.53%	4.41%	1.27%	-0.91%	7.78%	7.26%

(valeurs du vendredi précédent la publication)

Ce document, purement informatif, se base sur des informations récoltées auprès de sources considérées comme fiables et à jour, sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Les performances passées reflétées cas échéant dans ce document ne sont pas des indicateurs de résultats pour le futur. Ce document ne constitue pas un conseil ou une offre d'achat ou de vente de titres ou de quelque produit financier que ce soit à l'intention du lecteur et n'engage ainsi en aucun cas la responsabilité de la Banque. La Banque se réserve le cas échéant le droit de s'écartier des avis exprimés dans ce document, notamment dans le cadre de la gestion des mandats de ses clients et de la gestion de certains placements collectifs. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation, ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits à des investisseurs résidents ou domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumis à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Nous vous conseillons de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer votre position par rapport au contenu de la présente publication.